

## **INFORMATIONS et CONDITIONS d'UTILISATION de PORTIMÃO ARÈNA**

Client :

Responsable pour le projet de la part du client :

Responsable pour le projet de la part d'Expo Arade, d'E.M :

Nom de l'Événement :

N. ° de PAX :

Date de réservation :

Date de montage :

Date de démontage :

Loyer journalier de Portimão Arena, par jour effectif d'événement :

Loyer journalier de Portimão Arena, par jour de montage/démontage :

### **Synthèse des Conditions Générales d'Utilisation**

- \* Le devis sera valable pour une période de 10 jours.
- \* La réservation n'est effective qu'après le paiement de 20% du devis.
- \* Les restants paiements devront être effectués comme suit :
  - 50% jusqu'à 30 jours avant le début du montage de l'événement ;
  - 30% jusqu'à 5 jours avant le début du montage de l'événement.
- \* Le client ne pourra ni céder à des tiers les dates, pour lesquelles il s'est engagé ni substituer l'événement programmé sans autorisation préalable d' « Expo Arade ».
- \* Si le client annule sa réservation, après l'avoir confirmée, il devra payer ce qui reste dû, et rembourser toutes les dépenses inhérentes à l'événement engagées par « Expo Arade ».
- \* La disposition de l'événement est définie par le client, mais est soumise à l'approbation d' «Expo Arade ».
- \* L'engagement de services complémentaires est de l'exclusive compétence d' «Expo Arade », ainsi que le ramassage des déchets (emballages, gravats et autres) et des matériels résultant du montage et démontage, mais ils ne sont pas inclus dans le devis, ils seront donc facturés à part.
- \*L'approvisionnement d'énergie et de climatisation est inclus dans le montant du loyer journalier, sauf exceptions dûment stipulées et identifiées par « Expo Arade » où l'excès de consommation sera estimé et converti en valeur à payer par le client.
- \* L'utilisation, la circulation et les accès aux espaces de Portimão Arène se feront durant l'horaire accordé avec le client, y compris montage et démontage.

\* L'accès des personnes contractées par le client aux secteurs cédés sera contrôlé par le client lui-même, tout en observant les normes prescrites par « Expo Arade ».

\* L'accès à l'événement est obligatoirement contrôlé, soit par l'Expo Arade, soit par le client, en accord avec les deux parties. Au cas où ce service serait assuré par le client, le processus sera accompagné par des collaborateurs désignés par « Expo Arade ».

\* Les montages et démontages de quelconque événement seront effectués par le client, mais toujours sous la surveillance des techniciens d' »Expo Arade ».

\* Toutes les tâches relatives à l'installation électrique, eau, gaz, air comprimé, montage de filets de communication seront exclusivement réalisées par « Expo Arade », ou entreprises autorisées, mais toujours au frais du client.

\* Le client devra restituer à « Expo Arade » l'espace cédé à la date accordée, et dans les mêmes conditions qu'il l'a reçu.

\* Tout le personnel au service du client et les tiers impliqués dans la réalisation de l'événement devront être dûment accrédité.

\* Tous services ou utilisation d'équipement technique supplémentaire fournis par « Expo Arade » seront calculés et facturés au client séparément.

\* Appliquer et faire appliquer les lois et règlements internes auxquels sont soumis la réalisation de l'événement dans les espaces de Portimão Arêna, ou sous sa gestion, bien comme les règlements municipaux, assurances et présentes Conditions Générales relatives aux utilisateurs, tiers participants, et personnel à son service.

\* Appliquer et faire appliquer les règles de conditionnement et de retrait des déchets établies par « Expo Arade ».

\* Respecter les droits de tierce personne, notamment les droits d'auteur et de propriété industrielle, avoir toutes les autorisations et les licences nécessaires.

\* Garantir que les travaux de montage/démontage, quand ils sont nécessaires, ne mettent ni en danger la sécurité et la solidité des installations ni impliquent quelconque modification au tracé interne et externe du bâtiment.

\* Ne pas stocker, utiliser ou permettre que quelqu'un utilise des substances inflammables, explosives, dangereuses (y compris des gaz, pesticides et insecticides), ou radioactives.

\* Supporter l'entière responsabilité pour les préjudices ou dommages causés à des tiers imputable à une conduite défectueuse ou négligente du client, participants à l'événement et personnel au service de ceux-ci, ainsi que le paiement d'éventuelles indemnités.

\* Outre les assurances obligatoires dans les termes de la législation en vigueur, le client doit souscrire, pour toute la période de louage, une Assurance de Responsabilité Civile du montant minimal de l'assurance de responsabilité civile automobile qui couvrira les dommages causés, par le client lui-même, ses collaborateurs, agents ou sous-traitants, ou toutes personnes par lui accréditées, sur les installations et personnes,.

\* Cette assurance couvrira les dommages patrimoniaux et non patrimoniaux advenus dans les installations, y compris ceux résultant du transport interne des marchandises, en conséquence la valeur du capital assuré sera établie pour chaque événement par « Expo Arade ».

\* Selon la nature de l'événement, « Expo Arade » pourra exiger d'autres assurances à déterminer suivant le cas.

\* « Expo Arade » décline toute responsabilité pour d'éventuels vols ou vols de matériel laissé par le client dans les installations, et pour dommages causés ou résultant par l'événement.

\* Tout affichage de matériel de divulgation de l'événement dans les installations du Pavillon et/ou sous sa gestion, et respectif secteur à l'entour, devra préalablement être approuvé par « Expo Arade ».

\* Le client est responsable du ramassage de tout le matériel informatif, de propagande et plaques de signalisation pendant la période de démontage.

\* Le client s'engage à désigner correctement dans le matériel informatif de l'événement les différents espaces qu'il utilise, pour cela il sollicitera à « Expo Arade » les désignations correctes